DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre-Dame

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992
Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris
N° SIREN : 393 739 594

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration de la Fondation Notre-Dame,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 5. « Commentaires sur le CROD et le CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024

Jérôme Eustache

Associé

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 832 622**	**1 498 972**	**3 333 650**	**3 360 618**
Donations temporaires d'usufruit	4 657 700	1 347 982	3 309 718	3 326 490
Concessions, brevets, droits similaires	174 922	150 991	23 931	34 128
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**39 523 427**	**4 258 988**	**35 264 439**	**35 756 196**
Terrains	18 847 160		18 847 160	18 847 160
Constructions	20 490 922	4 166 267	16 324 655	16 854 540
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	114 714	92 721	21 993	20 318
Immobilisations corporelles en cours	70 631		70 631	34 178
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	**5 201 250**	**1 380 834**	**3 820 416**	**5 329 644**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**34 222 617**	**2 608 788**	**31 613 829**	**30 491 916**
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	34 147 706	2 608 788	31 538 917	30 397 625
Obligations	*9 324 783*	*1 079 923*	*8 244 860*	*8 086 860*
Actions	*8 650 274*	*1 025 231*	*7 625 043*	*7 135 843*
Autres (OPCVM, etc)	*16 172 649*	*503 633*	*15 669 015*	*15 174 922*
Obligations, intérêts courus à recevoir	74 912		74 912	94 291
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**83 779 916**	**9 747 582**	**74 032 334**	**74 938 374**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	**4 558 965**		**4 558 965**	**6 337 181**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 239 454		1 239 454	1 685 596
Créances reçues par legs ou donations	2 980 395		2 980 395	3 360 788
Autres	339 116		339 116	1 290 798
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**12 309 027**	**279 062**	**12 029 965**	**14 848 773**
Valeurs Mobilières de Placement	12 309 027	279 062	12 029 965	14 848 773
Obligations	*2 713 311*	*11 437*	*2 701 874*	*2 860 554*
Actions	*2 231 598*	*240 343*	*1 991 255*	*1 849 654*
Autres (OPCVM, etc)	*7 364 118*	*27 281*	*7 336 836*	*10 138 565*
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	**45 078 207**		**45 078 207**	**41 078 469**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**67 313**		**67 313**	**65 815**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**62 013 511**	**279 062**	**61 734 450**	**62 330 238**
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**145 793 427**	**10 026 644**	**135 766 784**	**137 268 612**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres	**45 072 035**	**45 072 035**
Fonds propres sans droit de reprise	27 312 035	27 312 035
Fonds propres statutaires	*20 887 728*	*20 887 728*
Fonds propres complémentaires	*6 424 306*	*6 424 306*
Fonds propres avec droit de reprise	17 760 000	17 760 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	*17 760 000*	*17 760 000*
Ecarts de réévaluation		
Réserves	**3 384 553**	**3 734 273**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	*3 384 553*	*3 734 273*
Autres réserves		
Report à nouveau	**3 892 579**	**2 578 209**
Excédent ou déficit de l'exercice	**(683 776)**	**964 650**
SITUATION NETTE (Sous-Total)	**51 665 391**	**52 349 167**
Fonds propres consomptibles	27 651 826	24 268 377
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**79 317 217**	**76 617 544**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	8 265 909	9 642 362
Fonds dédiés	28 224 178	30 607 711
TOTAL II	**36 490 087**	**40 250 073**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	141 639	163 840
TOTAL III	**141 639**	**163 840**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	259 583	294 083
Emprunts et dettes financières divers	96 103	110 557
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	749 079	1 037 396
Dettes des legs ou donations	1 805 443	2 410 383
Dettes fiscales et sociales	461 764	385 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678
Autres dettes	16 431 668	15 996 243
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	11 521	
TOTAL IV	**19 817 840**	**20 237 154**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**135 766 784**	**137 268 612**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	105 771 017	100 757 621
Concours publics et subventions d'exploitation	38 000	19 166
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	7 064 921	8 647 477
Ressources liées à la générosité du public	98 668 095	92 090 979
Dons manuels non affectés	*2 650 479*	*4 130 677*
Dons manuels affectés	*17 825 447*	*16 242 562*
Mécénats	*71 958 308*	*64 678 467*
Legs, donations et assurances-vie	*5 583 113*	*6 281 358*
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais	*650 749*	*757 915*
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	42 089	14 574
Utilisation des fonds dédiés	8 172 997	5 059 519
Autres produits	3 240	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**113 989 343**	**105 831 715**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 571 572	4 358 332
Aides financières (projets engagés)	104 216 265	92 659 726
Impôts, taxes et versements assimilés	213 243	203 833
Salaires et traitements	1 407 836	1 154 595
Charges sociales	645 770	538 453
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	718 683	633 716
Dotations aux provisions	6 000	460
Reports en fonds dédiés	5 810 012	4 713 867
Autres charges	118 880	84 101
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**117 708 261**	**104 347 082**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(3 718 918)**	**1 484 633**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	1 212 959	786 259
Autres intérêts et produits assimilés	1 144 719	323 803
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	1 057 799	61 725
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	135 666	41 487
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**3 551 143**	**1 213 273**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	700 020	1 615 219
Intérêts et charges assimilées	33 403	23 821
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	20 026	3 646
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	**753 449**	**1 642 686**
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**2 797 694**	**(429 412)**
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**(921 224)**	**1 055 220**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	183 903	3 754
Produits exceptionnels sur opérations en capital	198 900	140 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**382 803**	**143 754**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 944	127 974
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	136 411	106 351
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**145 355**	**234 324**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**237 448**	**(90 570)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **VII**		
Impôts sur les bénéfices **VIII**		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**117 923 289**	**107 188 742**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**118 607 065**	**106 224 092**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(683 776)**	**964 650**

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	161 215	392 843
Bénévolat	1 242 834	1 051 420
TOTAL RESSOURCES	**1 404 049**	**1 444 263**
EMPLOIS		
Secours en nature	140 232	353 559
Mise à disposition gratuite de biens et services	9 354	25 516
Prestations en nature	11 629	13 767
Personnel bénévole	1 242 834	1 051 420
TOTAL EMPLOIS	**1 404 049**	**1 444 263**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**98 636 547**	**98 636 547**	**89 408 817**	**89 408 817**
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	96 763 938	96 763 938	88 408 174	88 408 174
- Dons manuels non affectés	*2 342 989*	*2 342 989*	*3 307 133*	*3 307 133*
- Dons manuels affectés	*18 134 510*	*18 134 510*	*16 397 562*	*16 397 562*
- Legs, donations et assurance-vie	*4 328 131*	*4 328 131*	*4 025 012*	*4 025 012*
- Mécénat	*71 958 308*	*71 958 308*	*64 678 467*	*64 678 467*
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 872 609	1 872 609	1 000 643	1 000 643
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**11 032 395**		**12 623 334**	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 032 395		12 623 334	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	38 000		19 166	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	42 089	29 115	1 851	1 851
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	8 172 997	7 647 963	5 059 519	4 900 770
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**117 922 028**	**106 313 625**	**107 112 687**	**94 311 438**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**105 543 648**	**95 189 251**	**93 661 708**	**84 067 159**
1.1 Réalisées en France	105 543 648	95 189 251	93 661 708	84 067 159
- Actions réalisées par l'organisme	*525 115*	*525 115*	*607 589*	*605 474*
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	*104 221 509*	*95 151 251*	*92 380 229*	*82 791 239*
- Accompagnement des projets	*797 024*	*796 424*	*673 890*	*670 446*
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**4 223 702**	**4 185 702**	**3 873 053**	**3 873 053**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 223 702	4 185 702	3 873 053	3 873 053
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**3 028 441**	**1 347 681**	**3 898 950**	**1 678 752**
3.1 Frais de gestion	1 281 700	968 057	1 230 616	944 341
3.2 Frais de gestion immobilière	990 363	231 444	1 023 956	371 215
3.3 Charges financières	756 378	148 180	1 644 378	363 196
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			**460**	**460**
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**5 810 012**	**4 975 560**	**4 713 867**	**3 887 473**
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**118 605 803**	**105 698 193**	**106 148 037**	**93 506 897**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(683 776)**	**615 432**	**964 650**	**804 541**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**1 404 049**	**1 404 049**	**1 444 263**	**1 444 263**
Bénévolat	1 242 834	1 242 834	1 051 420	1 051 420
Prestations en nature	161 215	161 215	392 843	392 843
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**1 404 049**	**1 404 049**	**1 444 263**	**1 444 263**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	**315 244**	**315 244**	**268 243**	**268 243**
Réalisées en France	315 244	315 244	268 243	268 243
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	**332 495**	**332 495**	**421 165**	**421 165**
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	**595 095**	**595 095**	**401 855**	**401 855**
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**1 242 834**	**1 242 834**	**1 091 263**	**1 091 263**

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES	96 472 790	84 065 546	**1 - Ressources liées à la générosité du public**	98 636 547	89 407 872
Réalisées en France	96 472 790	84 065 546	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement	*525 115*	*603 862*	Dons manuels non affectées	2 342 989	3 307 133
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	*95 151 251*	*82 791 239*	Dons manuels affectés	18 134 510	16 397 562
- Accompagnement des projets	*796 424*	*670 446*	Legs, donations et assurances-vie	4 328 131	4 010 012
			Mécénats	71 958 308	64 678 467
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	1 872 609	1 014 698
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 185 702	3 873 053			
- Frais d'appel à la générosité du public	4 185 702	3 873 053			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 347 681	1 678 752			
- Frais de gestion	968 057	944 341			
- Frais de gestion immobilière	231 444	371 215			
- Charges financières	148 180	363 196			
TOTAL DES EMPLOIS	**102 006 173**	**89 617 351**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**98 636 547**	**89 407 872**
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		**460**	**2 - Reprises des provisions et dépréciations**	29 115	1 851
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	4 975 560	4 713 867	**3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs**	7 647 963	5 059 519
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	615 432	804 541	**DEFICIT de la générosité du public de l'exercice**		
TOTAL	**107 597 164**	**95 136 219**	**TOTAL**	**106 313 625**	**94 469 242**
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	7 687 557	6 883 015
			(+) Excédent ou (-) insufisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(706 107)	804 541
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	6 981 450	7 687 557

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	315 244	268 243	**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	1 404 049	1 444 263
Réalisées en France	315 244	268 243	Bénévolat	1 242 834	1 051 420
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	161 215	392 843
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	332 495	421 165			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	595 095	401 855			
TOTAL	**1 242 834**	**1 091 263**	**TOTAL**	**1 404 049**	**1 444 263**

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**4 834 467**	**5 180 120**
(-) utilisation	8 009 453	5 059 519
(+) report	5 646 469	4 713 867
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**2 471 483**	**4 834 467**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

LA FONDATION NOTRE DAME
PORTEURS D'ESPÉRANCE

2023

ANNEXE
LA FONDATION NOTRE DAME
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION 4

1.1. OBJET 4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023 4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE 5
1.4. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE 5

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES 6

2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE 6
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES 6
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations 8
2.2.2. Mutualisation partielle des dotations 8
2.2.3. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau 9
2.2.4. Traitement des legs et donations 10
2.2.5. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées 11
2.2.6. Immobilisations corporelles et incorporelles 11
2.2.7. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement 12
2.2.8. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 12

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN 13

3.1. NOTES SUR L'ACTIF 13
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles 13
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit 14
3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements 14
3.1.4. Disponibilités 16
3.1.5. Créances 16
3.1.6. Créances clients et comptes rattachés 16
3.1.7. Charges constatées d'avance 17
3.2. NOTES SUR LE PASSIF 17
3.2.1. Fonds propres 17
3.2.2. Evolution du Report à nouveau 21
3.2.3. Affectation de tout ou partie du résultat & réserves 21
3.2.4. Congés payés et Compte Epargne temps 22
3.2.5. Indemnités pour départ à la retraite 23
3.2.6. Taxe sur les salaires 23
3.2.7. Fonds reportés liés aux legs et donations 23
3.2.8. Fonds dédiés 23
3.2.9. Provision 29
3.2.9.1. Provisions pour risques 29
3.2.9.2. Provisions pour charges 29
3.2.9.3. Provisions pour dépréciation des créances 29
3.2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus 29
3.2.10. Etats des échéances des dettes 30
3.2.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés 30
3.2.12. Charges à payer 31

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT 32

4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE 32
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES 32
4.3. PROJETS SOUTENUS 32

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 34

5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE 34

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1) 34

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) 34

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3) 34

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs 34

5.1.5. Contributions volontaires en nature 35

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER – ancien T1 et T7) 35

5.2. EMPLOIS 35

5.2.1. Contenu des missions sociales 35

5.2.2. Frais de recherche de fonds 37

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement 38

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice 38

5.2.5 Investissements du Fonds Insertion Logement 39

5.2.6 Excédent de ressources de l'exercice 39

6. AUTRES INFORMATIONS 40

6.1. LOCAUX 40

6.2. EFFECTIFS 40

6.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES & CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 41

6.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 44

6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN 45

6.5.1 Engagements donnés 45

6.5.2 Engagements reçus 45

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

1. Activités de la Fondation

1.1. Objet

« L'établissement dit « Fondation Notre-Dame » a pour objet de développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatifs, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part. Elle apporte, dans la mesure de ses moyens, son soutien moral et financier aux œuvres, services et institutions dont l'activité répond à l'objet de la fondation.

Elle a vocation, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du code général des Impôts qui s'assignent un but analogue au sien.

Elle a également pour vocation, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée, à recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation. » (Article 1 des statuts)

Fondation Reconnue d'Utilité Publique, à vocation de redistribution, la Fondation Notre Dame collecte des fonds pour le Programme Entraide & Education à Paris mais également à travers des fondations abritées faisant appel public à la générosité. La Fondation Notre Dame héberge aussi des fondations privées ou patrimoniales qui apportent des moyens financiers afin de soutenir également des projets. Dans le cadre de leur objet respectif (généraliste ou culturel, éducatif, charitable), chaque fondation abritée, tout comme le Programme Entraide, sélectionne et accompagne les associations porteuses des projets retenus.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2023

- Hors Fonds Cathédrale (75,4 M€ versus 66,7 M€ en 2022), la Fondation Notre Dame a recueilli en 2023 34,8 M€ tant via l'appel public à la générosité (23 M€) que des fondations privées familiales (11 M€). Fondation de redistribution, la Fondation, ainsi que les 59 fonds et fondations qu'elle abrite, bénéficie de la mobilisation de donateurs, testateurs et mécènes pour déployer et financer des projets qu'elle sélectionne avec soin.

- 682 projets, de toutes tailles, ont ainsi été soutenus en 2023 par le Programme Entraide et les fondations abritées tant dans les domaines de la solidarité, de l'éducation que de la culture et du patrimoine. C'est au final, plus de 109 M€ qui ont été attribués (versus 96 M€ en 2022), dont 73,7 M€ pour la seule restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (versus 66,9 M€ en 2022). Au-delà de l'engagement pris dans le cadre de la souscription nationale, la Fondation Notre Dame a accru sa mobilisation en faveur des aménagements intérieurs et ainsi permettre la réouverture prévue en décembre 2024.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

- La Fondation Notre Dame a accueilli en 2023 5 nouvelles fondations et clôturé 3 autres. Au 31 décembre 2022, la Fondation Notre Dame compte désormais 59 fondations abritées actives dont 34 initiées par des particuliers ou des familles. Parmi les fonds et fondations abritées, 18 font appel public à la générosité (y compris le fonds Cathédrale). La Fondation Notre Dame elle-même à travers son programme « Entraide & Education » collecte des fonds auprès du public. Six fondations sont dites patrimoniales ou créées à l'initiative d'une entreprise, avec la vocation de gérer un patrimoine de rapport ou un patrimoine financier.

- Le Bilan reste stable (136 M€) avec plus de 45 M€ de fonds propres et 28 M€ de dotations consomptibles (en forte croissance), des fonds dédiés des fondations abritées de plus de 28 M€ et des legs et donations à recevoir évalués à 8,3 M€. En contrepartie de ces engagements, la Fondation Notre Dame dispose de 35 M€ en immobilier et de 43,6 M€ de placements financiers. Les disponibilités à hauteur de 45 M€ permettent notamment de faire face aux engagements des projets représentant 16,4 M€ au 31 décembre.

- Le Conseil d'Administration, présidé par Monseigneur Laurent Ulrich, peut désormais s'appuyer sur une cartographie des risques, réalisée par une équipe bénévole, afin de remplir avec toujours plus de pertinence et de professionnalisme sa mission. Le Conseil s'est également attaché à préciser les orientations stratégiques à horizon 2026 afin de renforcer et déployer la mission de la Fondation Notre Dame.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de LA FONDATION NOTRE DAME sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

1.4. Evènement postérieur à la clôture

Il n'y a pas de nouvel événement postérieur à la clôture.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

2. Règles et Méthodes comptables

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

La comptabilité de la Fondation Notre Dame comporte 61 établissements au 31 décembre 2023 soit :

- Un secteur « Mutualisation » pour les placements des dotations de la Fondation abritante, du Programme Entraide et de deux fondations abritées,
- Un établissement « charges Communes » pour les frais généraux de la Fondation abritante non directement rattachables à une fondation abritée ou au Programme Entraide & Education,
- **18 fonds et fondations abritées faisant appel public à la générosité** (Fondation KTO, Fondation des Bernardins, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation du Mont-Saint-Michel, Fondation des EDC, Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, Fondation Saint-Etienne, Fondation Bible & Culture, Fondation Accueillir la Vie, Fondation de l'Abbaye de Lagrasse, Fondation des Œuvres du Berry, Fondation Vouloir l'Education, Fraternité de Fondacio, ainsi que le Fonds Cathédrale de Paris individualisé après l'incendie du 15 avril 2019 et le programme Entraide & Education à Paris faisant également appel public à la générosité). Il est à noter que deux nouvelles fondations collectrices ont été créées en 2023 : La Fondation des AFC et la Fondation Hervé Renaudin.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

- Les Fondations Falret (ayant obtenu sa reconnaissance d'utilité publique) et Yves Mahyeuc ont été clôturées durant l'exercice 2023.

- **34 Fondations privées, familiales ou personnelles** (Fondation H., Fondation Frédéric de Sainte Opportune, Fondation Arche de Vie, Fondation CHM-Saint-François, Fondation Identité & Dignité, Fondation Robert Jeanteur, Fondation Saint-Vallerin, Fondation Karol Wojtyla pour l'amour humain, Fondation Marie-Eugénie Rose, Fondation Sainte-Foy, Fondation Anastasis, Fondation EducImpact, Fondation Saint-Éloi, Fondation Eleos, Fondation Bernard Dumas, Fondation Gabrielle, Fondation Chemin de Culture, Fondation Isabelle et Hubert d'Ornano, Fondation 55 Boissonade, Fondation Annie Beauchais, Fondation Le chemin du Samaritain, Fondation des Familles Martin et Olivier Bouygues, Fondation Ad Astra, Fondation des Flandres, Fondation Le songe du Charpentier, Fondation Cesarini, Fondation Parrhesia, Fondation Carlos-Pierre Bouvet, Fondation Fratelli Tutti, Fondation Marie-Eugénie Rose, Fondation Stan Rougier, Fondation Anthelma, Fonds Jacques Donzac). Il est à noter la création de la Fondation Meyriez durant l'exercice 2023.

- **7 fondations patrimoniales** (disposant d'une dotation mais ne faisant pas appel public à la générosité ou créées à l'initiative d'une entreprise) que sont la Fondation Sainte-Clotilde, la Fondation Thérèse de Lisieux et son Carmel, la Fondation Mutuelle Saint-Martin, Fondation 154, Fondation AXA pour le rayonnement de la Cathédrale, Fondation les Vingt Cœurs. Il est à noter la création de la Fondation Adrien Riccobono en 2023.

Chaque établissement comptable d'une fondation faisant appel public à la générosité comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs, mécénat) et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité (échanges de fichiers, contribution à des manifestations, etc.) ainsi que des contributions financières,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Ces établissements enregistrent de plus :

- La répartition des charges de frais généraux des « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Si l'établissement ne fait pas appel public à la générosité, il comprend :

- Les ressources et les charges liés à la gestion des actifs de la Fondation, notamment les produits financiers qui lui sont propres ainsi que les apports des fondateurs,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux de la Fondation abritante selon la convention de création de la Fondation.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe**.** Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consomptibles des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consomptible, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consomptibles ».

2.2.2. Mutualisation partielle des dotations

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

qui ont décidé de mutualiser leurs fonds à long terme avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués. La Mutualisation concerne la FND-abritante, la Fondation KTO, la Fondation des Bernardins et le programme Entraide & Education.

2.2.3. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Définition d'un fonds dédié : il s'agit de la partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard.
Il existe plusieurs niveaux de fonds dédiés au sein de la Fondation Notre Dame :

- Les fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées et au Programme Entraide :

Une fondation abritée enregistre des « **fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées** » (dans la présentation des comptes) lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.
Il figure désormais également au Compte de Résultat dans la rubrique « Report en fonds dédiés » ainsi que dans le CROD et le CER.
Il peut également exister des fonds dédiés spécifiques au sein du Programme Entraide (« **fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide** » dans la présentation des comptes) lorsque le Programme Entraide a également recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.
L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « Utilisation des fonds dédiés » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.
Le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux **fonds dédiés spécifiques** dans les comptes des Fondations abritées. Ainsi dans les plaquettes propres à chaque fondation abritée, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le cumul des résultats des exercices antérieurs.

- Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc, désormais en une seule ligne au Passif, le cumul :
  - Des « fonds dédiés aux fondations abritées » correspondant au cumul des reports à nouveau de chaque fondation abritée.
  - Les fonds dédiés spécifiques comme précisées ci-dessus.

Le programme Entraide (en dehors de ses fonds dédiés spécifiques) est présenté en report à nouveau comme pour l'établissement recouvrant les charges communes et les fondations présentant un déficit. (Voir détail au 3.2.8 de cette annexe)

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

2.2.4. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.
Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.7).
Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)
Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.
  Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.
  En contrepartie figure au Passif :
- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.5. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué 2023.

2.2.6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.
La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.
Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- Pour 50 % Gros Œuvre
- Pour 20 % Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures
- Pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation / Ascenseurs monte-charges
  Electricité câblage / Plomberie et autres
  Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 %
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

2.2.7. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les obligations à long terme, sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la Fondation Notre Dame ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 3.1.1)

2.2.8. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.
Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.
  Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

3. Compléments d'information sur le Bilan

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation ne dispose pas d'actifs inaliénables. Nous constatons une baisse peu significative de l'ordre de 1,2% de l'actif immobilisé (74,02 M€ en 2023 versus 74,9 M€ en 2022)

- Les immobilisations incorporelles et corporelles subissent peu de variation.
- Le poste des biens reçus dans le cadre des legs et donations a baissé de plus de 28 % suite à des réalisations à hauteur de 2,23 M€ durant l'exercice.

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2023
Donations temporaires d'usufruit	5 167 740	1 387 000	1 897 040	4 657 700
Autres postes d'immobilisation incorporelles	150 394	28 608	4 080	174 922
Total 1 Incorporelles	**5 318 134**	**1 415 608**	**1 901 120**	**4 832 622**
Terrains	18 847 160			18 847 160
Constructions sur sol propre	20 381 631	263 328	154 037	20 490 922
Installations générales et agencements	6 162			6 162
Matériel de bureau et informatique, mobilier	91 733	16 819		108 552
Total 2 Corporelles	**39 326 686**	**280 147**	**154 037**	**39 452 796**
Immobilisations corporelles en cours	70 631	283 268	246 815	70 631
Total 3 Encours Corporelles	**70 631**	**283 268**	**246 815**	**70 631**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 710 478	1 374 610	2 883 838	5 201 250
Total 4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**6 710 478**	**1 374 610**	**2 883 838**	**5 201 250**
TOTAL	**51 389 476 €**	**3 353 633€**	**5 185 810 €**	**49 557 299€**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Donations temporaires d'usufruit	1 841 250	1 342 687	1 835 955	1 347 982
Concessions, brevets, droits similaires	116 267	38 804	4 080	150 991
Total 1 immobilisations incorporelles	**1 957 516**	**1 381 491**	**1 840 035**	**1 498 972**
Terrains				
Constructions	3 527 091	664 735	25 559	4 166 267
Installations générales et agencements	3 107	219		3 326
Matériel de bureau informatique, mobilier	74 468	14 925		89 394
Biens reçus par legs ou donations	1 380 834			1 380 834
Total 2 immobilisations corporelles	**4 985 501**	**679 879**	**25 559**	**5 639 821**
TOTAL	**6 943 017 €**	**2 061 370 €**	**1 865 594 €**	**7 138 793 €**

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

Origine	Nature de l'actif	Date de la signature	Durée de la DTU	Date d'échéance	Valorisation de l'actif
Programme Entraide	Portefeuille titres	21/03/2023	36 mois	26/03/2026	39 000
Programme Entraide	Loyers	29/11/2022	60 mois	28/11/2027	375 000
F. St Etienne	Loyers	23/01/2023	36 mois	31/03/2026	148 000
F des EDC	Loyers	13/12/2022	48 mois	20/12/2027	51 200
TOTAL Programme Entraide et Fondations collectrices					*613 200 €*
F. Privée	Dividendes	18/12/2021	60 mois	31/12/2027	2 500 000
F. Privée	Dividendes	10/11/2023	36 mois	30/11/2026	1 200 000
F. Privée	Loyers	24/03/2021	72 mois	31/07/2028	344 500
TOTAL Fondations Privées					*4 044 500 €*
TOTAL					*4 657 700 €*

Les donations temporaires d'usufruit acceptées ou renouvelées en 2023 sont comptabilisées au bilan, conformément au nouveau plan comptable. Les donations temporaires d'usufruit antérieures à 2020 demeurent en engagements hors bilan (voir Note 6.5). En 2023, 5 DTU se sont terminées et trois d'entre elles ont été renouvelées.

3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Les immobilisations financières sont la contrepartie des dotations. Sont concernées par les titres immobilisés :

- La Fondation Notre Dame abritante et le programme Entraide,

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

- Les fondations disposant d'une dotation (pérenne ou consomptible), soit 3 fondations collectrices (toutes à dotation pérenne), 4 fondations patrimoniales (dont 3 à dotation consomptible) et 19 fondations privées (dont 17 à dotation consomptible).

Immobilisation financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	8 940 875	947 050	563 143	9 324 783	1 079 923	8 244 860
Actions	8 672 027	823 510	845 264	8 650 274	1 025 231	7 625 043
Autres (OPCVM, etc.)	15 652 144	5 713 435	5 192 930	16 172 649	503 633	15 669 015
Obligations, intérêts courus à recevoir	94 291	74 912	94 291	74 912		74 912
TOTAL	**33 359 337€**	**7 258 907€**	**6 695 628€**	**34 147 706 €**	**2 608 788 €**	**31 538 917€**

Les variations ont concerné principalement les actions et autres OPCVM en raison de l'accroissement des dotations des fondations privées.

Valeurs Mobilières de Placement

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	2 881 071	2 080	169 840	2 713 311	11 437	2 701 874
Actions	2 267 523	506 723	542 648	2 231 598	240 343	1 991 255
Autres (OPCVM, etc.)	10 154 701	1 884 012	4 674 595	7 364 118	27 281	7 336 836
TOTAL	**15 303 295€**	**2 392 815€**	**5 387 083€**	**12 309 027 €**	**279 062 €**	**12 029 965€**

Les autres valeurs mobilières de placements concernent l'ensemble des fondations, avec une part prépondérante des fondations privées présentant une diversification plus grande des placements. Le choix de ceux-ci s'opère en fonction de la durée d'existence de la fondation et de leur sensibilité au risque.
Les valeurs mobilières de placement ont diminué de 19 % entre 2022 et 2023 principalement en raison de rachat de contrats de capitalisation pour Le Programme Entraide et la Fondation des Bernardins.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

3.1.4. Disponibilités

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	**45 078 207 €**	**41 078 469 €**

Les disponibilités ont augmenté de près de 10 % entre 2022 et 2023 (+ 3,99 M€), en raison notamment de la hausse des rémunérations des comptes sur livret et comptes à terme.

3.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	1 225 859	1 225 859	
Clients fichiers, locations, etc.	13 594	13 594	
Personnel et comptes rattachés	5 260	5 260	
Etat : impôts et taxes diverses	118 585	118 585	
Créances reçues des legs et donations	2 980 395	2 980 395	
Débiteurs divers	215 271	215 271	
Charges constatées d'avance	67 313	67 313	
TOTAL	**4 626 278 €**	**4 626 278 €**	

La principale créance concerne les créances reçues des legs et donations, puis, en second lieu les dons reçus restant à encaisser au 31/12/2023 et qui le seront en janvier 2024.
Les clients fichiers/locations sont essentiellement liés à la gestion locative des biens immobiliers détenus en propre ou au travers une donation temporaire d'usufruit.

3.1.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	1 239 454		1 239 454	1 685 596
Créances reçues par legs et donations	2 980 395		2 980 395	3 360 788
Autres créances	339 116		339 116	1 290 798
TOTAL	**4 558 965€**		**4 558 965 €**	**6 337 181 €**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

La Fondation peut être amenée à enregistrer des provisions sur des revenus locatifs, ce qui n'a pas été le cas en 2023.

3.1.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 67 313 €. Elles ne concernent que les charges d'exploitation des fondations collectrices.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	67 313	65 815
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds propres

Les fonds propres (fonds propres et fonds propres consomptibles) s'élèvent au 31 décembre 2023 à près de 72,72 M€ (69,34 M€ en 2022).

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Fonds propres (dotation pérenne de la FND-abritante et du Programme Entraide)

Chiffres en €	2023				2022		
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Réaffectation à la suite d'une vente immobilière	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Réaffectation à la suite d'une vente immobilière	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres de la FND - Abritante et du Programme Entraide	**5 989 400**			**5 989 400**			**5 989 400**
Dotation statutaire	1 682 949			1 682 949			1 682 949
Dotations Complémentaires	4 306 451			4 306 451			4 306 451
FND-Abritante	*2 517 051*			*2 517 051*			*2 517 051*
Programme Entraide - dotation immobilière	*535 400*			*535 400*	*-154 000*		*689 400*
Programme Entraide	*1 254 000*			*1 254 000*	*154 000*		*1 100 000*

<u>FND abritante :</u> La Fondation, qui dispose en propre d'une dotation initiale de 1,682 M€, a adopté depuis 2007 une politique de renforcement de sa dotation pour atteindre fin 2019 le montant de 4,2 M€. Il n'y a pas eu de renfort voté en 2023.

<u>Programme Entraide :</u> Depuis 2011, le programme Entraide dispose d'une dotation qui s'établit à 1,3 M€ au 31/12/2022. Comme pour la Fondation abritante, il n'y a pas eu de renfort voté en 2023.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Fonds Propres (Dotation des fondations abritées)

FONDS PROPRES (Dotation des Fondations abritées)	2022			2023		
	Valeur Nette avant affectation Résultat	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette après affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Renfort ou consommation en 2023	Valeur Nette avant affectation du résultat
Dotations des fondations abritées	**36 382 634**	**2 700 000**	**39 082 634**	**39 082 634**	-	**39 082 634**
Dotation initiale	**18 938 419**	**0**	**18 938 419**	**18 938 419**		**18 938 419**
Fondation des Bernardins	300 000		300 000	300 000		300 000
Fondation KTO	300 000		300 000	300 000		300 000
Fondation Sainte-Geneviève	300 000		300 000	300 000		300 000
sous-total des dotations initiales des fondations collectrices	***900 000***		***900 000***	***900 000***		***900 000***
sous-total des dotations initiales des fondations privées et patrimoniales	***18 038 419***		***18 038 419***	***18 038 419***		***18 038 419***
Dotations complémentaires	**17 444 215**	**2 700 000**	**20 144 215**	**20 144 215**	-	**20 144 215**
Fondation des Bernardins	19 348		19 348	19 348		19 348
Fondation FIPL devenue Fonds Insertion Logement	1 900 000		1 900 000	1 900 000		1 900 000
sous-total des dotations complémentaires des fondations collectrices	***1 919 348***	***0***	***1 919 348***	***1 919 348***	***0***	***1 919 348***
sous-total des dotations complémentaires des fondations privées	***15 524 867***	***2 700 000***	***18 224 867***	***18 224 867***		***18 224 867***

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Le seuil pour créer une fondation avec dotation au sein de la Fondation Notre Dame est de 300 K€. La Fondation des Bernardins et la Fondation KTO, en 2009, la Fondation Sainte-Geneviève en 2010, ont été créées avec un apport des fondateurs de ce montant. La Fondation KTO et la Fondation Sainte-Geneviève n'ont pas renforcé leur dotation depuis l'origine. Le Fonds Insertion Logement (ex Fondation pour l'Insertion par le Logement) a reçu un immeuble en 2018 d'une valeur de 1,9 M€. Aucun renfort n'a été apporté depuis cette date. 6 fondations privées ou patrimoniales ont des dotations pérennes pour des montants plus significatifs pour deux d'entre elles. L'une d'entre elle a complété sa dotation par un apport immobilier en nue-propriété d'une valeur de 2,7 M€ en 2022.

Fonds Propres consomptibles

Fonds propres consomptibles	2023						2022		
	Valeur Nette après affectation Résultat	Affectation de tout ou partie d'un legs ou donation	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consomptible	Apport de nouvelles dotations consomptibles	Transfert de compte à compte : du fonds dédié en dotation consomptible	Valeur Nette avant affectation du Résultat	Affectation de biens immobiliers en 2022	Renfort ou consommation 2022	Valeur Nette après affectation du résultat
sous-total des dotations consomptibles des fondations collectrices	**1 073 702**		**-172 210**			**1 245 912**			**1 245 912**
sous-total des dotations consomptibles des fondations privées & patrimoniales	**26 578 124**		**- 3 826 349**	**7 382 009**		**23 022 465**		**6 108 280**	**24 087 725**
Total des dotations consomptibles	**27 651 826**	**0**	**-3 998 559**	**7 382 009**	**0**	**24 268 377**		**6 108 280**	**24 268 377**

Il y avait 22 fondations à dotation consomptible (collectrices, privées ou patrimoniales) actives au 31 décembre 2023 dont une issue de la transformation d'une fondation de flux en fondation à dotation consomptible en mars 2021 (Fondation des EDC). Le renfort total des dotations de l'exercice s'élève à 7 382 K€ au titre de 2023 (dont 4 802 K€ au travers de deux nouvelles fondations privées crées en 2023). La Fondation des Bernardins avait décidé en 2016 de compléter sa dotation de 319 K€ d'une dotation consomptible afin d'atteindre les 500 K€ de dotation. Elle n'a pas souhaité modifier le montant de sa dotation en 2023.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

3.2.2. Evolution du Report à nouveau

Report à nouveau au 01.01.2023	**3 892 579 €**
Résultat 2023	**-683 776 €**
Report à nouveau au 31/12/2023 après affectation du résultat	**3 208 803 €**

3.2.3. Affectation de tout ou partie du résultat & réserves

Dans les comptes de la Fondation abritante, est procédé, avant affectation du résultat, à la création, au renfort ou à la consommation des fonds dédiés des fondations abritées (correspondant pour chacune d'entre elles à l'affectation de leur résultat propre) (Voir note 2.2.3 pour les méthodes comptables appliquées).

Chiffres en €	2023	2022
Résultat de l'exercice avant affectation	-683 776	964 650
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	0	0
Affectation en dotation complémentaire des fondations abritées	0	0
Affectation nette au poste réserves	**- 446 272**	**-349 720**
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	**- 237 504 €**	**1 314 370 €**

Le résultat 2023 avant affectation se décompose de la manière suivante :

Résultat de l'exercice avant affectation	-683 776€
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	**0 €**
Augmentation de la dotation du Programme Entraide	*0 €*
Augmentation de la dotation de la FND-abritante	*0 €*
Affectation nette au poste réserves de la FND-Abritante	**- 446 272**
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	**- 237 504**
Affectation du résultat du Programme Entraide	*- 259 835*
Affectation en résultat de fondations privées	*22 331*

L'affectation en report à nouveau concerne :

- **En premier chef et systématiquement le programme Entraide et Education car il** est considéré comme étant l'activité propre de la Fondation Notre Dame. Cela

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

représente 4 440 K€ de report à nouveau au 31 décembre 2022 et 4 180 K€ au 31 décembre 2023 à la suite de l'affectation du résultat de - 260 K€

- **En second lieu**, il peut concerner des **fondations privées présentant un report à nouveau négatif** car celui-ci ne peut pas être porté comptablement en fonds dédiés. Après **affectation du résultat de 22 331 €** au 31/12/2023, les reports à nouveau d'une fondation patrimoniale déficitaire étaient de 521 K€, déficit susceptible d'être pris en charge par la Fondation abritante si la fondation abritée fait défaut.

En l'absence de renforcement des dotations au 31 décembre 2023, la seule mesure impactant l'affectation du résultat de la FND-abritante en 2023 est l'imputation de **446 K€ de déficit aux réserves de la Fondation abritante** afin de couvrir les charges de gestion.
Par ailleurs dans le montant des réserves figurait en 2020 la réserve immobilière de la Fondation Insertion par le Logement constituée des appartements à vocation sociale de la FND. Sa transformation en Fonds à l'intérieur du Programme Entraide a conduit à traiter désormais cette réserve en fonds dédiés (Voir Note 3.2.7).

Tableau de suivi des réserves :

	2023	2022
Réserves immobilières du FIL	**Reclassement en fonds dédié du Programme Entraide**	**Reclassement en fonds dédié du Programme Entraide**
Réserves de l'abritante en début d'exercice	**3 384 553 €**	**3 734 273 €**
Variation de l'exercice	**- 446 272 €**	**- 349 720 €**
+ Affectation de legs non affectés		
+ Affectation de revenus de la dotation		
- Utilisation de la réserve	- 446 272 €	- 349 720 €
Réserves au 31/12 après affectation du résultat	**2 938 281 €**	**3 384 553 €**

3.2.4. Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période, pour un montant total de 164 K€ charges sociales comprises. La provision relative aux jours de congés épargnés par les salariés (Compte Epargne Temps) s'élève à 17 K€ charges sociales comprises.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

3.2.5. Indemnités pour départ à la retraite

Une provision retraite a été enregistrée à hauteur de 8 K€ en 2023 contre 31,5 K€ en 2022.

3.2.6. Taxe sur les salaires

La Fondation Notre Dame bénéficie de l'abattement de taxe sur les salaires de 22 K€. Le montant global de la taxe s'élève, en 2023, à 60 K€ contre 45 K€ en 2022.

La Fondation est redevable au 31/12/2023 de 17 743 €.

3.2.7. Fonds reportés liés aux legs et donations

Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	A la clôture de l'exercice
Legs ou donation	6 315 872	2 640 324	4 000 005	4 956 191
Donations temporaires d'usufruit	3 326 490	1 675 255	1 692 027	3 309 718
TOTAL	**9 642 362 €**	**5 863 279 €**	**7 239 732 €**	**8 265 909 €**

Au 31/12/2023, il restait 44 dossiers de legs et donations à solder.

22 nouveaux dossiers ont été acceptés au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 2 561 K€ ; 33 ont été soldés courant 2023, dont 10 acceptés la même année.

Au 31/12/2023, les dossiers demeurant à solder s'élèvent à 4 956 K€.

Concernant les DTU, 3 DTU ont été renouvelées durant l'exercice 2023.

3.2.8. Fonds dédiés

La totalité des fonds dédiés de la Fondation Notre Dame (y compris fonds dédiés spécifiques) passe de 30,6 M€ au 31 décembre 2022 à 28,2 M€ au 31 décembre 2023.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

EXERCICE 2023		Mouvements 2023						
Fonds dédiés	Solde des fonds dédiés au 31/12/2022	Affectation charges	Clôture F	Renfort de la dotation ou création d'une réserve immobilière	Résultat 2023 après affectation spécifique	Montant total de la variation	Solde des fonds dédiés au 31/12/2023	Report déficit 2023
F Abbaye de Lagrasse	738 328 €				211 767 €	211 767 €	950 095 €	
F Accueillir la vie	289 383 €				242 576 €	242 576 €	531 959 €	
F Adveniat	190 577 €				-78 203 €	-78 203 €	112 374 €	
F des AFC					29 442 €	29 442 €	29 442 €	
F Avenir du Patrimoine à Paris	257 915 €				-27 810 €	-27 810 €	230 105 €	
F Bible et Culture	24 167 €				-9 518 €	-9 518 €	14 649 €	
F des Bernardins	871 900 €				-377 754 €	-377 754 €	494 146 €	
F des EDC	122 621 €				-38 210 €	-38 210 €	84 412 €	
F des Œuvres du Berry	105 113 €				39 099 €	39 099 €	144 213 €	
F du Mont Saint-Michel	218 854 €				63 821 €	63 821 €	282 675 €	
F Falret (Clôture)	20 549 €		-20 549 €			-20 549 €		
F Fraternité de Fondacio	110 380 €		0 €		57 376 €	57 376 €	167 757 €	
F Hervé Renaudin					35 224 €	35 224 €	35 224 €	
F KTO	1 716 362 €				-432 614 €	-432 614 €	1 283 748 €	
F Sainte-Geneviève	342 970 €				-89 229 €	-89 229 €	253 741 €	
F Saint-Etienne	129 574 €				-30 996 €	-30 996 €	98 578 €	
F Vouloir l'éducation	84 296 €				17 702 €	17 702 €	101 999 €	
F Yves Mahyeuc (Clôture)	86 910 €		-86 910 €			-86 910 €		
Fonds Cathédrale	3 495 216 €				-3 279 984 €	-3 279 984 €	215 233 €	

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

EXERCICE 2023		Mouvements 2023						
Fonds dédiés	Solde des fonds dédiés au 31/12/2022	Affectation charges	Clôture F	Renfort de la dotation ou création d'une réserve immobilière	Résultat 2023 après affectation spécifique	Montant total de la variation	Solde des fonds dédiés au 31/12/2023	Report déficit 2023
Sous-total des fondations collectrices (hors Programme Entraide)	**8 805 117 €**		**-107 459 €**		**-3 667 309 €**	**-3 774 768 €**	**5 030 349 €**	
Sous-total des fondations privées & patrimoniales	**3 330 444 €**	**-547 653 €**			**-3 480 967 €**	**-4 028 621 €**	**-177 627 €**	**-520 550 €**
- Fonds dédiés aux fondations abritées	**12 135 561 €**	**-547 653 €**	**-107 459 €**		**-7 148 276 €**	**-7 803 389 €**	**4 852 722 €**	**-520 550 €**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Fonds dédiés spécifiques	au 31/12/2022	Engagements 2023	% frais	Reclassement	Ressources affectées 2023	Montant total de la variation	au 31/12/2023	Dont Fonds dédiés sans mvt au cours des deux derniers exercices
Fonds rénovation transept	980 000 €	980 000 €				-980 000 €		
sous-total Abbaye de Lagrasse	**980 000 €**	**980 000 €**				**-980 000 €**		
Fonds des Bâtisseurs	1 034 258 €	487 550 €			150 000 €	-337 550 €	696 708 €	
Fonds du legs S.	5 409 333 €	768 000 €			150 000 €	-618 000 €	4 791 333 €	
Fonds projet Prixm	131 143 €	315 226 €			230 101 €	-85 125 €	46 018 €	
sous-total F des Bernardins	**6 574 734 €**	**1 570 776 €**			**530 101 €**	**-1 040 675 €**	**5 534 059 €**	
Fonds Maison de Paris	52 976 €						52 976 €	52 976 €
sous-total F Accueillir la Vie	**52 976 €**						**52 976 €**	
Fonds Saint Jean Baptiste de Neuilly	15 530 €		4 668 €		150 €	-4 518 €	11 012 €	
Fonds le Village Notre-Dame 2023			2 821 €		40 305 €	37 484 €	37 484 €	
Fonds le Vestiaire Solidaire Vaucresson 2023			2 206 €		31 510 €	29 304 €	29 304 €	
Fonds Urgence UKRAINE 2022	23 067 €	22 475 €	4 951 €		4 360 €	-23 067 €	0 €	
sous-total F Sainte-Geneviève	**38 597 €**	**22 475 €**	**14 647 €**		**76 325 €**	**39 203 €**	**77 800 €**	
Fonds Ecole de production	0 €	5 000 €	28 426 €		114 330 €	80 904 €	80 904 €	
sous-total EDC	**0 €**	**5 000 €**	**28 426 €**		**114 330 €**	**80 904 €**	**80 904 €**	
Fonds La Dauversière	144 434 €	81 000 €				-81 000 €	63 434 €	
sous-total Commun	**144 434 €**					**-81 000 €**	**63 434 €**	
Fonds soutien F Cino del Duca	58 800 €						58 800 €	58 800 €
sous-total F du Mont Saint-Michel	**58 800 €**						**58 800 €**	
Fonds Cathédrale de Bourges	25 000 €						25 000 €	25 000 €
sous-total F Œuvres du Berry	**25 000 €**						**25 000 €**	

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Fonds dédiés spécifiques	au 31/12/2022	Engagements 2023	% frais	Reclassement	Ressources affectées 2023	Montant total de la variation	au 31/12/2023	Dont Fonds dédiés sans mvt au cours des deux derniers exercices
Fonds Programme Cathédrale	1 683 996 €	596 107 €	335 878 €		2 208 106 €	1 276 121 €	2 960 117 €	
Fonds autel	77 817 €	77 817 €				-77 817 €		
Fonds Moyens de retransmission	65 310 €	9 240 €				-9 240 €	56 070 €	
Fonds Aménagement intérieur	273 472 €	1 308 637 €			2 626 927 €	1 318 291 €	1 591 763 €	
Fonds extension orgue de chœur	103 742 €				5 950 €	5 950 €	109 692 €	
Fonds restauration objets et mobilier	52 040 €	53 340 €			1 300 €	-52 040 €		
sous-total Fonds Cathédrale de Paris	**2 256 377 €**	**2 045 141 €**			**4 842 283 €**	**2 461 264 €**	**4 717 642 €**	
Fonds Saint-Augustin	508 884 €	1 154 €	3 902 €		120 166 €	115 111 €	623 995 €	
Fonds la Madeleine	21 866 €	23 737 €	264 €		9 085 €	-14 916 €	6 950 €	
Fonds Saint-Merri	26 644 €		42 €		2 002 €	1 960 €	28 604 €	
Fonds St Eustache	128 874 €	70 496 €	230 €		36 626 €	-34 100 €	94 774 €	
Fonds Notre-Dame d'Auteuil	144 912 €	22 920 €	5 019 €		134 776 €	106 837 €	251 749 €	
Fonds Cathédrale Notre-Dame de Paris	68 473 €	68 473 €				-68 473 €	0 €	
Fonds Saint-Sulpice	107 984 €	830 937 €	30 351 €		783 315 €	-77 973 €	30 011 €	
Fonds Saint-Paul Saint-Louis	41 628 €	427 €	1 851 €		50 392 €	48 114 €	89 742 €	
Fonds Saint-Pierre de Chaillot	35 703 €		868 €		26 680 €	25 811 €	61 515 €	
Fonds Saint-Séverin	494 265 €	117 670 €	2 696 €		72 524 €	-47 842 €	446 423 €	
Fonds Notre Dame de Lorette	67 778 €		293 €	19 166 €	9 541 €	-9 917 €	57 861 €	
Fonds Ecole Militaire	200 138 €	100 000 €	2 511 €		67 639 €	-34 872 €	165 266 €	
sous-total F Avenir du Patrimoine à Paris	**1 847 150 €**	**1 235 815 €**	**48 026 €**	**19 166 €**	**1 312 747 €**	**9 739 €**	**1 856 890 €**	
- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	**11 978 069 €**	**5 854 207 €**	**62 673 €**	**19 166 €**	**6 761 455 €**	**408 532 €**	**12 467 505 €**	

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	au 31/12/2022	Engagements 2023	% frais	Reclassement	Ressources affectées 2023	Montant total de la variation	au 31/12/2023	Dont Fonds dédiés sans mvt au cours des deux derniers exercices
Fds Tibériade	57 381 €	44 548 €				-44 548 €	12 833 €	
Fds St Médard	11 202 €	11 169 €	33 €			-11 202 €		
Fds Patrimoine religieux - PRYA	26 636 €	6 000 €	4 764 €		5 200 €	-5 564 €	21 072 €	
Fds Saint Landry	594 659 €	286 000 €	3 240 €		162 000 €	-127 240 €	467 419 €	
Fds Vaugirard Solidarité	1 650 000 €				500 000 €	500 000 €	2 150 000 €	
Fds Maison Bakhita	20 581 €	89 838 €	1 471 €	-2 846 €	73 575 €	-20 581 €		
Fds Maison des familles	42 886 €	42 886 €	80 €		4 000 €	-38 966 €	3 920 €	
Carême 2023 - Maison Bakhita		35 643 €	1 206 €	2 846 €	34 003 €	0 €		
Fds Projet APA de la rue des plantes	11 270 €	29 890 €	640 €		32 000 €	1 470 €	12 740 €	
Fds Aux Captifs la Libération - collecte de Carême	21 543 €	21 544 €	-1 €			-21 543 €		
Fds Œuvre d'Orient - écoles au Liban (Collecte de Carême)	90 949 €	90 780 €	169 €			-90 949 €		
Fds legs MCHu (écoles)	75 000 €	75 000 €				-75 000 €		
Legs M. affecté - Projets sourds et malentendants		7 320 €	4 000 €		200 000 €	188 680 €	188 680 €	
Holy Games			155 €		5 155 €	5 000 €	5 000 €	
Foyer Daubigny			750 €		25 000 €	24 250 €	24 250 €	
Fds Legs P affecté - Radio Notre Dame			1 514 €		75 687 €	74 174 €	74 174 €	
Fds dédiés logement restant à investir	1 357 182 €	262 089 €		-58 243 €	701 180 €	380 848 €	1 738 030 €	
Fds dédiés spécifiques pour acquisitions - FIPL	1 621 226 €	190 329 €		578 402 €		388 074 €	2 009 300 €	
Fds dédiés logement - report à nouveau - FIL	456 303 €			-456 303 €		-456 303 €	0 €	
Fds Legs C immobilisé - FIL	413 575 €	14 364 €		-60 225 €		-74 589 €	338 986 €	
Fds Legs C restant à investir - FIPL	3 631 €			-3 631 €		-3 631 €		
- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	**6 454 024 €**	**1 207 399 €**	**18 021 €**	**0 €**	**1 817 800 €**	**592 380 €**	**7 046 404 €**	

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

3.2.9. Provision

3.2.9.1. Provisions pour risques

Aucune provision pour risques n'a été constatée durant l'exercice 2023

3.2.9.2. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Autres provisions pour risques et charges	9 129	6 000		15 129
Provisions perte de change				
Provision Retraite	31 512		23 356	8 156
Provision pour charges sur legs	123 198		4 845	118 354
Total	**163 840 €**	**6 000 €**	**28 201 €**	**141 639 €**

Depuis 2021, la Fondation Notre Dame a constitué une provision pour départ à la retraite fondée sur les prévisions à 10 ans des départs en retraite.

3.2.9.3. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Clients douteux	13 889		13 889	0
TOTAL	**13 889 €**		**13 889 €**	**0 €**

Une reprise de provision clients concernant des clients en gestion immobilière a pu être faite à la suite du paiement effectué par les locataires des biens concernés.

3.2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Dépréciation sur biens reçus	1 380 834			1 380 834
TOTAL	**1 380 834 €**			**1 380 834 €**

Les dépréciations pour biens reçus concernent deux biens immobiliers. Sur le bien commercial, la vente a été retardée du fait de la crise sanitaire puis immobilière . Pour le second bien, un rapport d'évaluation de la maison , objet du leg, a noté la détérioration du bien nécessitant une provision pour dépréciation.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

3.2.10. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	259 583	35 000	175 000	49 583
Emprunts et dettes financières divers	96 103	96 103		
Fournisseurs et comptes rattachés	749 079	749 079		
Dettes des legs ou donations	1 805 443	1 805 443		
Autres impôts et comptes rattachés	0	0		
Dettes fiscales et sociales	461 764	461 764		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678		
Autres dettes	16 431 668	16 431 668		
TOTAL	**19 806 318 €**	**19 581 735 €**	**175 000€**	**49 583 €**

Sans élément tangible pour indiquer une période plus longue, La Fondation vise de régler les successions en cours, tout comme les projets engagés, dans l'année N+1.

3.2.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs	565 972	829 381
Fournisseurs factures non parvenues	183 107	208 015
Valeurs nettes comptables	**749 079 €**	**1 037 396 €**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

3.2.12. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	749 079	1 037 396
Dettes fiscales et sociales	461 764	385 813
DETTES FINANCIERES		
Emprunts financiers divers	96 103	110 557
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	259 583	294 083
DETTES DIVERSES		
Soutiens de projets engagés à verser	16 431 668	15 996 243
Dettes des legs ou donations	1 805 443	2 410 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	11 521	
DETTES	**19 817 840 €**	**20 237 154 €**

Les principales raisons du montant élevé des dettes proviennent :

- De la politique d'engagement de projets (dettes diverses) : Les associations bénéficiaires reçoivent un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets. Les projets restant à verser passent ainsi de 15,99 M€ à 16,43 M€ (+3 %).
- Le montant des dettes sur legs ou donation en cours de réalisation passe de 2,41 M€ à 1,80 M€.
- Concernant l'emprunt qui a été contracté en 2021 pour une fondation patrimoniale pour des travaux à hauteur de 329 K€, le solde restant à verser au 31/12/2023 est de 259 K€.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

4. Compléments d'information sur le compte de résultat

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	2023	2022
Produits	10 559 775	9 752 939
Montant perçu au titre d'assurances-vie	774 597	1 023 937
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	3 604 261	4 444 299
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 255 913	1 488 820
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		15 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 925 005	2 780 883
Charges		3 471 581
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 336 338	1 488 820
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		1 982 761
SOLDE DE LA RUBRIQUE	5 583 113	6 281 358

5,583 M€ de legs et donations figurent en 2023 au compte de résultat.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide.
Les charges administratives communes s'élèvent en 2023 à 1 591 K€. Les contributions des fondations abritées et du programme Entraide & Education s'élèvent à 851 409 €. La Fondation utilise ses produits financiers et sa réserve pour équilibrer.

4.3. Projets soutenus

La Fondation Notre Dame, à travers son Programme Entraide, et les fondations abritées, engagent lors des Conseils et Comités des soutiens financiers en faveur de projets qui font l'objet d'un courrier d'engagement à destinations des associations bénéficiaires. Les décaissements ont lieu au fur et à mesure des besoins. Des annulations, le plus souvent partielles, peuvent avoir lieu lorsque le projet a finalement besoin d'un soutien financier moindre. Les projets sont suivis sur plusieurs années, jusqu'à leur complète réalisation. En fin d'année, certains projets ne sont pas soldés mais l'engagement perdure.
Le tableau suivant détaille l'ensemble des mouvements.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Nom de la Fondation	Montant 31/12/2022 Restant à solder	Projets 2023 (nombre)	Montant accordé 2023	Montant Versé en 2023	Annulations 2023	Montant Net accordé en 2023	Reste à verser au 31/12 /2023	Montant Hors Bilan	Total à verser (avec hors-bilan)
Programme Entraide	1 475 362 €	193	3 610 452 €	3 599 551 €	238 163 €	3 372 289 €	1 248 100 €	1 209 825 €	2 457 925 €
Fondation Accueillir la Vie		2	310 000 €	310 000 €		310 000 €			
Fondation des Œuvres du Berry	14 100 €	7	11 636 €	24 212 €	70 €	11 566 €	1 454 €		1 454 €
Fondation Vouloir Education	54 500 €	7	103 510 €	157 710 €		103 510 €	300 €		300 €
Fondation Adveniat		8	163 300 €	143 300 €		163 300 €	20 000 €		20 000 €
Fondation des Bernardins		5	4 950 226 €	4 675 226 €	275 000 €	4 675 226 €			
Fondation des EDC	59 720 €	21	341 287 €	240 287 €	16 920 €	324 367 €	143 800 €		143 800 €
Fondation KTO		1	8 900 000 €	8 900 000 €		8 900 000 €			
Fondation Saint-Etienne	249 304 €	10	381 800 €	570 365 €		381 800 €	60 739 €		60 739 €
Fondation Yves Mahyeuc	23 170 €	11	117 935 €	117 552 €	23 553 €	94 382 €			
Fondation de l'Abbaye de Lagrasse	169 085 €	6	1 368 900 €	126 679 €	332 €	1 368 568 €	1 410 975 €		1 410 975 €
Fonds Cathédrale	177 713 €	12	75 976 927 €	75 490 989 €	244 786 €	75 732 141 €	418 865 €		418 865 €
F Avenir du Patrimoine à Paris	3 061 414 €	15	1 783 293 €	1 703 311 €	28 836 €	1 754 457 €	3 112 560 €	1 220 000 €	4 332 560 €
Fondation Sainte Geneviève	788 013 €	52	983 861 €	1 089 710 €	24 191 €	959 670 €	657 973 €		657 973 €
Fonds la Dauversière		1	75 000 €	75 000 €		75 000 €			
Fondation du Mont Saint-Michel	20 505 €	3	165 000 €	154 709 €	30 796 €	134 204 €			
Fondation Bible et Culture		5	60 000 €	60 000 €		60 000 €			
Fondation Fraternité de Fondacio		10	222 868 €	222 868 €		222 868 €			
Fondation des AFC		1	20 000 €			20 000 €	20 000 €		20 000 €
Fondations Privées	7 588 130 €	316	8 008 743 €	7 995 971 €	671 440 €	7 337 303 €	6 929 462 €	6 470 000 €	13 399 462 €
Fondation Patrimoniales	2 194 169 €	37	1 671 623 €	1 558 009 €	46 668 €	1 624 955 €	2 261 115 €		2 261 115 €
Neutralisation des projets communs F Collectrices/Privées		*-41*				*-3 479 342 €*			*0 €*
Total 2023	**15 875 187 €**	**682**	**109 226 361 €**	**107 215 450 €**	**1 600 754 €**	**104 146 264 €**	**16 285 343 €**	**8 899 825 €**	**25 185 168 €**

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit issus du Programme Entraide & Education ou de l'une des fondations abritées faisant appel public à la générosité ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales souhaitant soutenir les fondations collectrices.
Dans les comptes de la Fondation Notre Dame, les dons ou libéralités sont sous la rubrique « non affectés » quand ils sont pour le Programme Entraide ou la Fondation abritante et dans la rubrique « affectés » quand ils sont pour les fondations abritées faisant appel public à la générosité ou qu'ils font l'objet d'une affectation spécifique au sein du Programme Entraide. Les dons, donations et legs provenant des fondations privées ou patrimoniales ne figurent pas dans la colonne « Dont générosité du public » du CROD. Ils ne sont pas repris dans le CER.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, des revenus locatifs et des revenus financiers ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation Notre Dame repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont en général portées directement par les œuvres bénéficiaires. Toutefois, pour certains projets spécifiques, certaines fondations peuvent en bénéficier.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.8.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

5.1.5. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.
Les bénévoles engagés à la Fondation Notre Dame ou dans une fondation collectrice sont considérées comme des bénévoles liées à l'appel public à la générosité. Leur mission peut toutefois concerner les missions sociales (accompagnement des projets soutenus), la recherche de fonds (dans la relation avec les donateurs par exemple ou l'organisation d'évènements) ou le fonctionnement (gestion financière, gestion des legs et donations par exemple). Le temps passé par les membres des Conseils et Comités des fondations est systématiquement valorisé en temps nécessaire au fonctionnement des fondations.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER – ancien T1 et T7)

Dans le CER 2023 de la Fondation Notre Dame, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice concerne les dons non affectés et non employés du Programme Entraide (4 180 K€) ainsi que la réserve constituée par la Fondation abritante afin de permettre de couvrir les charges de fonctionnement au service de l'ensemble des fondations abritées et du Programme Entraide (3 385K€). (Voir note 3.2.3)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

La Fondation Notre Dame - comme les fondations qui font appel public à la générosité qu'elle abrite – est une fondation essentiellement de redistribution. Elle a vocation à apporter un soutien moral et financier à des projets menés par des associations :

- Soit très largement dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part (Programme Entraide & Education, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation Saint-Etienne, Fondation des Œuvres du Berry, Fondation Hervé Renaudin mais également l'ensemble des fondations privées).
- Soit de manière plus spécifique :
  - Pour la rénovation, l'entretien et le fonctionnement du collège des Bernardins (Fondation des Bernardins),
  - Pour la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique (Fondation KTO)

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

- Pour l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, par l'acquisition de biens immobiliers et la promotion d'un accompagnement de qualité (Fonds Insertion par le Logement du Programme Entraide).
- Pour la sauvegarde des églises classées ou présentant un intérêt local culturel reconnu à Paris (Fondation Avenir du Patrimoine à Paris)
- Depuis l'incendie du 15 avril 2019, spécifiquement pour la restauration et le rayonnement de la Cathédrale Notre-Dame de Paris à travers le Fonds Cathédrale de Paris,
- Pour des projets d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'accueil des personnes venant découvrir le Mont Saint-Michel et la mise en réseau et animation de l'existant (Fondation du Mont-Saint-Michel)
- Pour la mise en œuvre d'actions à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun (Fondation des EDC)
- Pour le soutien à des projets de mise en valeur de la Bible (Fondation Bible & Culture)
- Pour l'accueil de jeunes ou futures mères en situation de détresse, afin de les sortir de la précarité et faciliter leur réinsertion sociale et l'avenir de leurs enfants (Fondation Accueillir la Vie)
- Pour les projets de restauration de l'abbaye Sainte-Marie de Lagrasse (Fondation de l'Abbaye de Lagrasse).
- Pour apporter un soutien moral et financier à des projets réalisés par tout organisme non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'éducation des jeunes et dont les activités sont d'intérêt général (Fondation Vouloir l'Education)
- Pour apporter un soutien moral et financier à des projets destinés à l'éducation, à la famille, en faveur de l'écologie intégrale, de la formation humaine, professionnelle et spirituelle pour former des animateurs et acteurs de terrain solides ainsi qu'à toutes rencontres favorisant un dialogue entre les cultures, la foi et les religions et les enjeux de la société … (Fondation Fraternité de Fondacio)
- Pour apporter un soutien moral et financier à des projets d'intérêt général destinés à promouvoir la famille comme cellule de base de la société et de favoriser la solidarité intrafamiliale et interfamiliale… (Fondation des AFC)

Le CROD et le CER spécifiques à chaque fondation abritée faisant appel public à la générosité permettent ainsi de connaître les montants attribués à chacune de ces finalités. Les différents CER édités ainsi par la Fondation Notre Dame sont notamment disponibles en ligne sur le site « fondationnotredame.fr » dans les pages dédiées à chacune des fondations. La Fondation invite chaque donateur à se reporter au CER correspondant à son don.
Dans le Compte d'Emploi des Ressources de la Fondation Notre Dame, la différence entre la colonne « Emplois du Compte de résultat » et la colonne « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisé sur N » résulte du montant total des charges

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

émanant des fondations privées ou des fondations patrimoniales qui disposent chacune d'un objet qui leur est propre.
Par ailleurs le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame fait l'objet d'un retraitement des écritures réciproques entre les fondations privées (qui apportent leur soutien) et les fondations collectrices. En 2023, les fondations privées ont soutenu les fondations collectrices à hauteur de 3 479 K€.

N'étant pas directement opérationnelles, la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées ont donc l'essentiel des missions sociales constitué par des « **versements à d'autres organismes** ». Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.
La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées peuvent avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :
  - Pour la Fondation des EDC, l'organisation du prix Philibert Vrau et la réalisation d'un baromètre ;
  - Pour la Fondation Sainte-Geneviève, intégration d'une GED dans le cadre du suivi des engagements de la Fondation
  - Pour le programme Entraide & Education, la réalisation d'une première mesure d'impact ainsi que, pour le Fonds Insertion par le Logement, des frais de rénovation et de gestion des appartements utilisés pour des personnes et familles en situation de précarité ;

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- De manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi de ces mêmes organismes. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux des associations bénéficiaires.

Ils concernent en 2023 le programme Entraide & Education et son Fonds Insertion Logement, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, la Fondation Saint-Etienne, la Fondation du Mont-Saint-Michel, la Fondation des EDC, la Fondation Avenir du Patrimoine mais également la Fondation abritante qui assure l'instruction des projets des fondations privées. Il inclut également l'outil de gestion des projets.
Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées collectrices sont financées quasi exclusivement par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par chacun des comités exécutifs des fondations abritées ainsi que, pour le programme Entraide & Education à Paris, par le Bureau et le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des charges communes, portées par la Fondation abritante et liées au fonctionnement de toutes les fondations abritées. Il s'agit essentiellement du temps de la direction générale pour le suivi des obligations juridiques, légales et déontologiques, des charges comptables et financières dont la charge de commissariat aux comptes, les charges de déploiement d'outils informatiques de gestion, des charges de communication générales (comme le site Internet de la Fondation Notre Dame) ou l'édition d'une brochure pour les fondations abritées. Les frais de fonctionnement sont couverts pour partie par une contribution des fondations abritées, pour partie par l'utilisation des revenus de la dotation de la Fondation Notre Dame.
Les frais de gestion des fondations abritées recouvrent également les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit ainsi que les charges spécifiques au fonctionnement des fondations privées.
Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.
Sont concernés par les charges immobilières le Programme Entraide & Education, la Fondation des Bernardins, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation des EDC, La Fondation Saint-Etienne et la Fondation Accueillir la Vie. Les autres fondations abritées bénéficient de locaux mis à disposition gracieusement.
Les frais de gestion des fondations privées ne figurent pas dans la colonne d'affectation des emplois des ressources collectées auprès du public car ces fondations ne font pas appel public à la générosité.

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent, pour le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame – abritante, toutes les ressources, collectées dans l'année et non utilisées au 31 décembre de l'exercice par les fondations abritées, hormis les dons non affectés du programme Entraide & Education, propre à la FND.
Pour le CROD et CER spécifiques à chaque fondation faisant appel public à la générosité, cela ne concerne que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.
[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

5.2.5 Investissements du Fonds Insertion Logement

Le Fonds Insertion Logement du Programme Entraide (ex-Fondation Insertion par le Logement) a pour vocation d'acquérir des appartements afin de les mettre à disposition d'associations à vocation sociale. À la suite du transfert du fonds au Programme Entraide, le CER spécifique du fonds a été intégré dans le CER du programme Entraide. L'annexe donne la répartition entre les deux

Dans le bilan de la Fondation Notre Dame les fonds figurent en fonds dédiés pour un montant égal à l'actif net des amortissements de l'exercice.

5.2.6 Excédent de ressources de l'exercice

L'excédent de ressources de l'exercice a une quadruple composition :

- Les dons non affectés du programme Entraide & Education (-260 K€);
- Les montants portés en renfort des dotations à la clôture de l'exercice tant pour la FND-Abritante que des fondations abritées faisant appel public à la générosité visant la pérennité. Conformément à l'article 13 des statuts de la FND, ces montants font l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ou du Comité exécutif de la fondation abritée concernée et portent sur un excédent de ressources ou un legs non affecté ; Il n'y a pas eu de renfort en 2023
- L'éventuel renfort ou consommation de la réserve de la FND-abritante, soit : - 446 K€
- Impacté par le report à nouveau d'une fondation déficitaire à fin 2023 (+22 K€)

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

6. Autres informations

6.1. Locaux

Les services de la Fondation utilisent 13 bureaux et deux espaces ouverts du 10, rue du Cloître Notre-Dame, dans le 4ème arrondissement de Paris. Ces locaux, partagés avec la Fondation Avenir du Patrimoine, sont mis à disposition gracieusement.
La Fondation des Bernardins est dans des locaux loués 31, rue de Poissy, face au Collège des Bernardins. La Fondation KTO (Malakoff), la Fondation Sainte-Geneviève (Nanterre), la Fondation Adveniat (Paris), la Fondation des EDC (Paris), la Fondation Accueillir la vie (Tours), la Fondation du Mont-Saint-Michel (Ardevon), la Fondation Bible et Culture (Paris), la Fondation Saint-Etienne (Meaux),la Fondation de l'abbaye de Lagrasse (Lagrasse - Aude) et la Fondation des Œuvres du Berry (Bouges), la Fondation Vouloir l'Education (Courbevoie), la Fondation Fraternité de Fondacio (Versailles), La Fondation Hervé Renaudin (Pontoise) et la Fondation des AFC (Paris) disposent de locaux mis à disposition par leurs fondateurs, parfois contre une participation aux charges. Les fondations privées ne disposent pas de locaux spécifiques.

6.2. Effectifs

Les effectifs moyens de la Fondation Notre Dame ont été les suivants en 2023 :

Salariés						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2022	33	22.89	2	1.17	**35**	**24.06**
2023	30	24.36	2	0.79	**32**	**25.15**

3 Salariés sont partis de la fondation en 2023. Il est à noter que 5 personnes ont fait leur entrée durant l'exercice 2023.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

L'effectif se répartit selon les affectations suivantes :

	Salariés FND						
	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
FND abritante	**2022**	24	13.97	0	0	**24**	**13.97**
	2023	22	14.16	0	0	**22**	**14.16**
Fondation des Bernardins	**2022**	6	2.56	1	0.67	**7**	**3.22**
	2023	4	2.83	1	0.29	**5**	**3.13**
Programme Entraide	**2022**	12	2.76	1	0,50	**13**	**3.26**
	2023	10	4.38	1	0.50	**11**	**4.88**
Programme Entraide _Fonds Insertion Logement	**2022**	1	0.45	0	0	**1**	**0.45**
	2023	1	0.20	0	0	**1**	**0.20**
Fonds Cathédrale	**2022**	6	2.00	0	0	**6**	**2.00**
	2023	7	1.89	0	0	**7**	**1.89**
Fondation Avenir du Patrimoine	**2022**	2	1.16	0	0	**2**	**1.16**
	2023	1	0.90	0	0	**1**	**0.90**

En raison de la présence de fondations abritées, un certain nombre de personnes sont salariées par des structures tierces et sont refacturées - à l'euro prêt – au prorata du temps passé par chacun. Elles peuvent elles-mêmes travailler pour plusieurs fondations abritées. Le tableau tient compte du nombre réel de personnes refacturées et non du nombre de refacturations.

Mise à disposition de personnel						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2022	17	6.12	10	4.76	**27**	**10.87**
2023	15	5.78	8	3.73	**23**	**9.51**

6.3 Contribution des bénévoles & contributions volontaires en nature

Les 12 membres du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Les fondations abritées disposent chacune d'un Comité exécutif également bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Seuls sont remboursés les frais de déplacements lorsque les membres en font la demande.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Les fondations abritées, principalement collectrices, et la Fondation Notre Dame elle-même bénéficie de bénévoles réguliers qui apportent leur concours sur de multiples aspects (finances, comptabilité, suivi des projets, gestion de l'immobilier social, gestion des legs et donations, relation avec les donateurs, etc.)

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

	Bénévoles			
	Année	Total	Total ETP	Valorisation
FND Abritante	**2022**	26	2.61	192 462 €
	2023	28	3.09	227 421 €
Fondation Abbaye de Lagrasse	**2022**	11	1.71	59 269 €
	2023	18	1.79	63 346 €
Fondation Accueillir la Vie	**2022**	6	0.04	5 077 €
	2023	6	0.10	12 000 €
Fondation Adveniat	**2022**	16	1.07	72 699 €
	2023	13	1.04	72 799 €
Fondation Avenir du patrimoine	**2022**	7	0.16	7 125 €
	2023	10	0.10	7 699 €
Fondation Bible et Culture	**2022**	11	0.40	20 375 €
	2023	9	0.25	20 970 €
Fonds Cathédrale	**2022**	6	0.30	8 049 €
	2023	7	0.32	11 591 €
Fondation des Bernardins	**2022**	44	2.16	157 084 €
	2023	37	1.76	108 339 €
Programme Entraide	**2022**	6	0.96	53 891 €
	2023	5	1.11	63 118 €
Fondation Falret	**2022**	3	0.01	1 385 €
	2023	N/C	N/C	N/C
Fondation liens Familiaux	**2022**	6	0.06	7 385 €
	2023	N/C	N/C	N/C
Fondation Sainte-Geneviève	**2022**	17	1.43	138 636 €
	2023	22	1.83	170 343 €

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

	Bénévoles			
	Année	Total	Total ETP	Valorisation
Fondation du Mont-Saint-Michel	2022	19	0.71	60 997 €
	2023	38	1.06	86 096 €
Fondation des Œuvres du Berry	2022	11	0.47	54 666 €
	2023	12	0.46	53 798 €
Fondation KTO	2022	9	0.06	6 923 €
	2023	10	0.05	6 000 €
Fondation Saint-Etienne	2022	7	0.05	6 462 €
	2023	11	0.06	7 385 €
Fondation AFC	2022	N/C	N/C	N/C
	2023	11	0.15	16 767 €
Fondation Hervé Renaudin	2022	N/C	N/C	N/C
	2023	11	0.04	4 854 €
Fondation des EDC	2022	11	0.52	56 081 €
	2023	29	1.08	92 838 €
Fondation Vouloir l'Education	2022	14	0.40	59 044 €
	2023	9	0.81	53 003 €
Fondation Yves Mahyeuc	2022	9	0.21	24 207 €
	2023	8	0.19	23 097 €
Fondation Fraternité de Fondacio	2022	11	0.17	20 375 €
	2023	10	0.54	65 217 €

Total Bénévoles			
Année	Total	Total ETP	Valorisation
2022	247	13.51	982 190 €
2023	304	15.82	1 166 680€
Fondations patrimoniales et privées	184	0.64	76 154€
Total	**488**	**16.46**	**1 242 834€**

Les contributions volontaires en nature sont de 3 ordres :

- Le bénévolat et les mises à disposition de personnel comme évoqué ci-dessus qui peut être affecté aussi bien aux missions sociales, qu'à la recherche de fonds ou au fonctionnement ;
- Les prestations en nature : fourniture gratuite de services ou prestations.
- Les dons en nature, notamment dans le cadre de la distribution alimentaire liée à la crise du Covid-19, calculé à la valeur du stock ou au prix de revient.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 : au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ; au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole). Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			**Ressources de l'exercice**		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	315 244	268 243	**1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public**	1 404 049	1 444 263
Réalisées en France	315 244	268 243	Bénévolat	1 242 834	1 051 420
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	161 215	392 843
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	332 495	421 165			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	595 095	401 855			
TOTAL	1 242 834 €	1 091 263€	**TOTAL**	1 404 049 €	1 444 263€

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	4 834 467	5 180 120
(-) utilisation	8 009 453	5 059 519
(+) report	5 646 469	4 713 867
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	2 471 483	4 834 467

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes à l'exception du Fonds Cathédrale de Paris qui fait l'objet d'une affectation spécifique.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	11 121 517	6 671 517	4 450 000	

L'essentiel des engagements donnés concerne des projets pour lesquels le Conseil d'Administration ou le Comité de la Fondation s'engage à financer les associations sur leur budget 2023. Une fondation privée consomptible s'est ainsi engagée à financer un million d'euros de projets par an jusqu'à complète consommation de ses fonds.

Engagements donnés	2023	2025 et suivantes
Programme Entraide & Education	939 991	350 000
FND-Abritante	294 579	
Fondation des Bernardins	344 928	
Fondation KTO	3 684	
Fondation Avenir du Patrimoine	1 220 000	
Sous-Total fondations collectrices	***2 803 182***	***350 000***
Sous-Total fondations privées	***3 868 335***	***4 100 000***
Total	**6 671 517 €**	**4 450 000 €**
		11 121 517 €

6.5.2 Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	143 248 855	57 597 200	85 651 655	

La Fondation Notre Dame a enregistré pour plus de 143,24 millions d'euros d'engagements dont 141 M€ pour le seul Fonds Cathédrale de Paris. Cet enregistrement des engagements reçus repose sur les conventions de mécénat signées avec les grands mécènes qui prévoient un versement des soutiens financiers au fur et à mesure des appels de fonds de l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale ainsi que des besoins du Programme Cathédrale.

DocuSign Envelope ID: 327FF704-AF17-480C-AB1E-61BEC4479829

Engagements reçus pour 2024	Assurances-vie	Donations ou Donations temporaires d'usufruit antérieurs à 2020	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Fondation des Bernardins		230 000		230 000
Fonds Cathédrale			56 270 200	56 270 200
Fondation Avenir du Patrimoine			801 000	801 000
Programme Entraide & Education			46 000	46 000
SOUS-TOTAL 2 (Fondations abritées collectrices)		**230 000**	**57 117 200**	**57 347 200**
SOUS-TOTAL 3 (Fondations abritées privées)		250 000		250 000
TOTAL		**480 000 €**	**57 117 200 €**	**57 597 200 €**

Engagements reçus pour 2025 et suivantes	Donations temporaires d'usufruit/donation graduelle	Convention d'entreprise et fondation	Total
Fondation des Bernardins	38 333		38 333
Fonds Cathédrale		85 217 500	85 217 500
Fondation KTO	245 000		
SOUS-TOTAL 2 (Fondations abritées collectrices)	283 333	85 217 500	85 500 833
SOUS-TOTAL 3 (Fondations abritées privées)	150 822		150 822
Total	**434 155 €**	**85 217 500 €**	**85 651 655**